

FLASH FÉDÉRATION

Note d'information périodique de la

FÉDÉRATION FRANÇAISE de GÉNÉALOGIE

HISTOIRE des FAMILLES. HERALDIQUE. SIGILLOGRAPHIE



MAISON DE LA GÉNÉALOGIE ®

FFG 3 rue de Turbigo 75001 Paris

Association selon la loi de 1901 – SIRET N° 322 548 652 00039

tél. : +33 (0)1 40 13 00 88

courriel: ffg@genefede.org

Sites Internet : <http://www.genefede.fr> – <http://www.bigenet.fr>

N° 123 – septembre 2006

ISSN 1240 - 344X

Mairies et généalogistes

Mairie de , par arrêté municipal, la mairie est ouverte aux recherches généalogiques le lundi de 8 h 45 à 9 h 14, le mercredi de 10 h 20 à 10 h 52 et le vendredi de 15 h 45 à 16 h
De telles annonces, très caricaturales, peuvent-elles légalement fleurir sur les murs des mairies de campagne ? Oui et non, mais faisons le point des dispositions légales en la matière et sur nos droits de citoyens. Le principe général en vigueur est celui de la liberté de communication des documents administratifs, attention communication ne veut pas dire consultation, établie par la loi 78-753 du 17 janvier 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. Ainsi, toute personne a accès aux documents émanant des diverses administrations nationales ou locales. Malheureusement pour nous, les généalogistes, si l'article 1er de la loi de 1978 énumère bien les documents administratifs communicables, les actes d'état civil ne figurent pas dans la liste ! Suite à de nombreux recours émanant d'associations généalogiques ou de particuliers, le Conseil d'État a estimé que les actes d'état civil de plus de cent ans ne sont pas des documents administratifs puisque la loi sur les archives s'applique sur eux (C.E. 9 février 1983) . En revanche, les relevés de naissances, mariages et décès établis par les services communaux constituent des documents administratifs communicables. En clair, une mairie n'est pas tenue de laisser consulter directement les registres mais doit établir dans le respect de la loi des extraits de ces registres.

Le développement des demandes de recherches généalogiques a conduit certaines mairies notamment de petites communes à réglementer les conditions d'accès à la consultation des registres s'appuyant sur l'article 4 de la loi de 1978 qui dispose que «l'accès aux documents administratifs s'exerce aux choix du demandeur et dans les limites des possibilités techniques de l'administration» les juges administratifs ont toujours confirmé aux élus locaux le droit de réglementer l'accès aux documents afin d' « éviter que la communication ne donne lieu à des agissements de nature à perturber le fonctionnement des services municipaux » . Le Conseil d'état a admis que les petites communes puissent limiter à quelques heures la consultation des documents « mais à condition de ne pas entraver par de fortes restrictions, le droit d'accès prévu par la loi » . C'est ainsi qu'un maire qui restreindrait à 2 fois 1 heure par semaine le temps de consultation fixerait des limites excessives à l'exercice de ce droit, il peut faire l'objet d'un recours administratif. Disons qu'à l'étude de sa jurisprudence, le Conseil d'État considère qu'un tiers du temps d'ouverture de la mairie consacré aux consultations généalogiques est une plage raisonnable.

Mais n'oubliez jamais qu'en cas de litiges ou difficultés et avant d'entreprendre un recours administratif, un entretien avec un maire peut souvent « arrondir les angles »

Michel SEMENTERY

LES RENDEZ-VOUS À LA FÉDÉRATION

Ce tableau vous aide à noter sur votre agenda les dates à réserver pour la Fédération :

Commission Juridique et des statuts	07/10/2006 (10 h 30)	au 3 rue de Turbigo
Commission Généalogie à l'école	11/10/2006 (15 h 00)	au 3 rue de Turbigo
Réunion mensuelle du Bureau	12/10/2006 (10 h 00)	au 3 rue de Turbigo
Conseil d'administration	21/10/2006 (09 h 45)	au 3 rue de Turbigo
Commission Généalogie à l'école	08/11/2006 (14 h 30)	au 3 rue de Turbigo
Réunion mensuelle du Bureau	23/11/2006 (10 h 00)	au 3 rue de Turbigo

CALENDRIER DE LA GÉNÉALOGIE

Ces manifestations jalonnent notre vie généalogique. Nous mettons ce tableau à jour régulièrement, n'hésitez pas à nous informer des dates et des contenus de celles que vous organisez.

A. Salon généalogique	29/09-01/10/06	Soisson (02)
B. Forum de l'Union Généalogique de Bourgogne	30/09-01/10/06	Péronnas (01)
C. JNG - L'octobre de la généalogie	30/09-01/10/06	Le Cannet (06)
D. Forum régional	08/10/2006	Reuilly (36)
E. 2 ^e Forum régional Rhône-Alpes	14-15/10/2006	Saint Etienne (42)
F. 7 ^e édition des journées d'animation géné.	14-15/10/2006	Plessis-Macé (49)
G. XX ^e anniv. du Cer. Gé.Sud-Bretagne-Morbihan.	21-22/10/06	Lorient (56)
H. Congrès régional de géné et d'histoire aquitain	28-29/10/2006	Mt-de-Marsan (40)
I. À la recherche de nos ancêtres	03-05/11/2006	Brignoles (83)
J. 3 ^e Forum Généalogique des Cheminots	17-18/11/2006	Dijon (21)
K. Généea 92 Nord	18-19/11/2006	La Gar.Colombes(92)
L. V ^e Colloque international de généalogie	09-13/05/2007	Iasi (Roumanie)
M. XIX ^e congrès national de généalogie	18-20/05/2007	Tours (37)
N. XXVII ^e Congrès Inter. des Sci. Généal et Héral.	23-28/06/2008	Ville de Québec (Ca)
O XX ^e congrès national de généalogie	22-24/05/2009	Marne la Vallée (77)

A. Organisé par le Cercle Généalogique de l'Aisne, BP 263, 02406 Château-Thierry Cedex. Courriel cg.aisne@wanadoo.fr. Site Internet : www.cg-aisne.org.

B. = Organisés par l'Union Généalogique de Bourgogne.

C. = Organisées par le Cercle Généalogique du Pays-Cannois, 396 rue Saint Sauveur, 06110 Le Cannet.

D. = Organisé par la Société Généalogique du Bas-Berry, Maison des associations, 34 espace Mendès-France, 36000 Châteauroux.

E. = Organisé, pour le CEGRA (Centre d'Études Généalogique Rhône-Alpes), par l'Association Généalogique de la Loire, Archives départementales, 6 rue Barroin, 42000 Saint Etienne.

F. = Organisée par l'Association pour le Dictionnaire des Familles de l'Anjou sur le thème *Mémoires familiales*, ADFA 76 rue de la Picotière, 49000 Angers. Renseignements : adfa@wanadoo.fr, site Int.:[http:// geneadic.com](http://geneadic.com), tél : 02 41 48 26 27/06 10 59 81 30.

G. = Organisé par le Cercle Généalogique Sud-Bretagne-Morbihan. Renseignements : Jean-Paul EVEN, 12 rue Colbert, 56100 Lorient. Courriel : cgsb56@wanadoo.fr

H. = Organisé par Histoire et Généalogie Landaises, 1 rue Corinne 40000 Mont-de-Marsan tél.: 0 872 94 05 76 ou 06 31 44 10 86.

I. = Organisé par l'Association Généalogique du Var, B.P. 1022, traverse des Capucins, 83057-TOULON CEDEX. Courriel : assocgeneavar@aol.com

J. = Organisé par le Cercle Généalogique des Cheminots, 19 rue d'Amsterdam, 75008 PARIS. Courriel : genealogie.cheminots@laposte.net.

K. = Organisé par l'Entente Généalogique de l'arrondissement Nord des Hauts de Seine (EGAN92), avec le soutien de la FFG. Renseignements, courriel : egan92@club-internet.fr

L. = Organisée par l'Académie Internationale de Généalogie. Renseignements, Courriel : colliasi@yahoo.fr.

M. = Organisé par le Centre généalogique de Touraine, 11 bis rue des Tanneurs 37000 Tours, tél : 02 47 39 62 73, courriel : cgdt37@wanadoo.fr.

N. = Organisé par le Fédération québécoise des sociétés de généalogie. Renseignements : www.sgq.qc.ca/congres_2008/accueil_français.htm

O. = Organisé par le Cercle Généalogique de la Brie, 12 rue Paul-Bert, 77400 Lagny-sur-Marne, tél : 01 64 12 29 29, courriel : cgbrie@free.fr, site Internet : <http://cgbrie.free.fr>.

LES ARCHIVES

□ Les **Archives départementales de la Vienne** disposent désormais d'un site Internet en remplacement des quelques pages anciennement présentes sur le site du Conseil général. La nouvelle adresse est : www.archives-vienne.cg86.fr . Archives départementales de la Vienne, 30 rue des Champs-Balais, 86 000 Poitiers - Tél : 05 49 03 04 11, Fax : 05 49 03 04 19

□ Les **Archives départementales de la Côte d'Or** sont en ligne sur internet : www.archives.cotedor.fr. Les images des tables décennales de l'état civil (1802-1902) sont issues de la numérisation des documents originaux (environ 80 000 vues). Elles sont accessibles sur ce site internet depuis janvier 2006. Les images des registres paroissiaux et d'état civil sont issues de la numérisation des microfilms (environ 1 800 000 vues). Elles sont accessibles sur ce site internet depuis septembre 2006. La numérisation directe des documents originaux exclus de la communication sera utilisée par les Archives départementales pour procéder à des compléments de numérisation (images défectueuses, pages manquantes...).

□ Renaud Donnedieu de Vabres vient de déposer le 28/08/2006 au Sénat le projet de loi (et le **projet de loi organique** concernant le Conseil constitutionnel) relatif aux archives.

Première loi d'ensemble sur les archives depuis la loi du 7 messidor an II, la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives est à l'origine d'acquis essentiels tels que la définition des archives, la distinction entre archives publiques et archives privées ou encore la mise en place de sanctions pénales. La loi de 1979, aux côtés des lois du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs et du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs, participe du mouvement d'ouverture et de transparence de l'administration.

Sans remettre en cause ces acquis, le présent projet de loi vise à adapter les dispositions de cette loi à l'évolution du contexte politique, économique et social. Nous reviendrons en détail dans un prochain Flash-Fédération sur ce projet de loi. Les deux textes sont disponibles sur :

<http://www.senat.fr/leg/pjl05-471.html> - <http://www.senat.fr/leg/pjl05-470.html>

ACTION FÉDÉRALE

□ Pour donner une ampleur véritablement nationale aux manifestations organisées par les associations durant le mois d'octobre, « **l'Octobre de la Généalogie** » la Fédération prévoyait l'organisation d'une campagne de presse auprès des différents médias, presse écrite, radios, tv. Pour cela il était nécessaire d'avoir une aide temporaire en personnel pendant les mois d'été.

La recherche d'un stagiaire attaché de presse ayant échoué et l'appel aux bénévoles lancé dans les deux Flashs précédents étant resté sans écho cette campagne n'a pu être lancée. Il conviendra de réfléchir pour les années suivantes à de nouvelles formes d'organisation.

Le tableau ci-dessous donne la liste des manifestations spécialement organisées pour les JNG et qui ont été signalées à la Fédération.

JOURNÉES NATIONALES DE LA GÉNÉALOGIE

Cercle Généalogique des Cheminots (Paris)	le 05 octobre 2006
Cercle de Généal. et d'Hérald. de (Seine et Marne)	le 07 octobre 2006
Cercle Généalogique EST de (L'Ille-et-Vilaine)	le 07 octobre 2006
Asso Généal. du Pays-de-Bray 76-60 (Seine maritime)	le 08 octobre 2006
Cercle généal. du Quercy (Tarn et Garonne)	les 07 & 08 octobre 2006
Ancêtres italiens (Val-de-Marne)	les 13 & 14 octobre 2006
Maurienne généalogie (Savoie)	les 14 & 15 octobre 2006
Cercle généal. de Bourbon (Ile de la Réunion)	les 21 & 22 octobre 2006
Entraide Généalogique du Midi-Toulousain	les 21 & 22 octobre 2006.

Le **nouveau siège** de la Fédération à Pantin

L'achat du nouveau local était subordonné à la possibilité pour la Fédération d'y exercer ses activités en respectant les normes de « Sécurité Incendie » applicables aux Immeubles de Grande Hauteur, ce qui pouvait entraîner une limitation de la quantité de documents admissibles. La vérification du potentiel calorifique des locaux a été effectuée le 6 juillet par le Bureau Véritas, elle a montré la conformité de l'utilisation envisagée avec les normes en vigueur. Fin juillet la surface exacte du lot dont l'acquisition est envisagée a été déterminée par un géomètre.

Le protocole d'accord de vente a été établi le 29 août pour une signature de l'acte d'achat prévu courant octobre. Le dossier de demande de prêt a été déposé à la banque le 9 septembre. Une réponse est attendue au début du mois d'octobre.

BON À SAVOIR

Journées d'études du CTHS (Comité des travaux Historiques et Scientifiques) 2006 à Bourg-en-Bresse. Cette année, les journées d'études du CTHS se déplacent en province. Elles auront lieu les 26 et 27 octobre au monastère royal de Brou à Bourg-en-Bresse sur le thème de **l'héraldique et de la sigillographie**.

CTHS - 1 rue Descartes - 75005 PARIS. Tél. : 01 55 55 97 63 - Courriel : melissa.rousseau@recherche.gouv.fr

« **Généatica 2006** », 4^e salon de la généalogie et de l'histoire des familles se tiendra les 21 et 22 octobre 2006 de 10 à 18 heures à l'hôtel de ville de Wavre, Brabant wallon (Belgique).

La Fédération a été informée qu'un grand nombre de personnes, dans toute la France, ont été contacté, ces dernières semaines, par une Fondation néerlandaise, ayant une adresse en France, à Roissy, qui prétend être capable pour chaque personne contactée de fournir une « histoire passionnante de sa famille », « une chronique remontant jusqu'à +/- 1625 » et des « armoiries », naturellement contre rémunération.

Bien sur, les plus expérimentés d'entre nous émettront, pour le moins, des réserves. Aussi, nous ne saurions trop vous conseiller d'attirer l'attention des membres de vos associations sur l'aspect surprenant d'une telle proposition émanant d'une organisation inconnue de la FFG qui ne saurait cautionner une telle approche des travaux généalogiques.

FLASH-FÉDÉRATION - N°123 - septembre 2006

Note d'information périodique

de la Fédération Française de Généalogie.

Directeur de la publication : Michel SEMENTERY

Collaborateurs pour ce numéro : Michel SEMENTERY - René SOULHIER